

guliers ? Ne vous semble-t-il pas que cette voix ne parle pas trop mal pour une voix d'ancien régime et quand la Bastille était encore debout ?

On ne sut pas longtemps à Rome
Cette éloquence entretenir.

Datée du 11 août 1788, cette violente requête ne précéda que de peu de jours la chute du ministère de Brienne et Lamoignon, qui fut annoncée le 24. L'immense popularité de Bergasse ne pouvait qu'être accrue par ce rapprochement de dates, peut-être fortuit. Lui-même avoue que son mémoire fut tiré une première fois à dix mille exemplaires, et l'on sut que le roi, loin de s'offenser de son courage, avait loué de tels accents portés au pied du trône.

Cependant la cause plaidée comme politique devait arriver à une conclusion judiciaire. Il était difficile de se dissimuler en effet que ni le retour de Necker, ni la convocation des Etats généraux ne préjugeaient rien sur les torts de M^{me} Kornmann, sur les prétentions de son époux, ou sur les plaintes réciproques de leurs défenseurs. A la fin de mars 1789, le parlement entendit enfin appeler cette affaire à sa barre ; huit audiences lui furent consacrées. Bergasse y parut avec l'éloquence emportée et populaire de ses mémoires ; mais son client perdit au débat l'auréole de victime dont il l'avait paré. On ne peut nier sans doute les légèretés de M^{me} Kornmann, mais on articula contre son mari le reproche, mortel à sa cause comme à son honneur, de complaisance. « Vous êtes ou le plus vil des époux ou le plus atroce des calomnieurs ! » lui disait l'avocat de Daudet après avoir donné lecture à la cour de certaines lettres de Kornmann à son client. Bergasse lui-même ne fut pas épargné dans ces plaidoiries, qui ne furent qu'une longue diffamation. « Il faut donc que je me défende, s'écria-t-il dans une fière